

N° D'IMPRIMÉ T 01291921

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE VOLONTAIRE D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE

Exemplaire conservé par le centre

TYPE DE CONTRÔLE VOLONTAIRE

Contrôle volontaire total

DATE DU CONTRÔLE

N° DU PROCÈS-VERBAL

28/10/2025

25008057

FONCTIONS CONTRÔLÉES

Ensemble des points visés par l'annexe 1 de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S062T100

(9) RAISON SOCIALE: SARL CONTROLAUTO

(3) COORDONNÉES: AVENUE GEORGES WASHINGTON

62400 BETHUNE

Tél: 0321020210 - Fax: 0321021818

(9) IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 062T1397

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VEHICULE						
(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation et pays Date d'immatriculation e					
HA-536-AT (F)	31/10/2024	31/10/2024				
Marque	Désignation commerciale					
RENAULT	MASTER					
(1) N° dans la série du type (VIN) (5) Catégorie internationale Genre						
VF6MF000372658869		N1	CTTE			
Type / CNIT			Energie			
ABSENT			GO			
Document(s) présenté(s)						
Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur						

ou un huissier de justice

Défaillances majeures : (Soumis à contre-visite en cas de contrôle

3.2.1.a.2. ÉTAT DES VITRAGES : Vitrage fissuré ou décoloré, à l'intérieur de la zone de balayage des essuie-glaces ou de vision des rétroviseurs AV

DÉFAILLANCES CONSTATÉES

Défaillances mineures :

1.1.13.a.1. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure importante ARD,

1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé AVG, AVD

KILOMÉTRAGE RELEVÉ	Y
49448	

	AVANT		ARRIERE			
	G		D	G		D
Ripage (-8 à +8 m/km) :		-0.2 m/km				
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :		2 %			9 %	
Forces verticales :	1410 daN			913 daN		
Frein de service						
Forces de freinage :	402 daN		435 daN	322 daN		328 daN
Déséquilibre (<20%):		8 %			2 %	
Forces de freinage (efficacité) :	402 daN		435 daN	322 daN		328 daN

Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) : 29 %

Émissions à l'échappement

Opacité des fumées(1.5 m-1) C1:<0.1 m-1 C2:<0.1 m-1

Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) : -1.2 % -1.2 %